

Commission de Suivi de Site de Port-Jérôme

Compte rendu de la réunion n°4

Lundi 1^{er} juin 2015

Maison de l'intercommunalité - Lillebonne



Etaient présents

Collège des administrations de l'Etat

ARS	Monsieur le Directeur, excusé, représenté par Jérôme LE BOUARD
DDTM Eure	-
DDTM Seine - Maritime	Olivier MORZELLE, excusé, représenté par Dominique MATHIEU HUBER
DIRECCTE Haute-Normandie	Stéphane CORO
DREAL Haute-Normandie	Patrick BERG, excusé, représenté par Stéphane MICHEL
Gendarmerie Nationale (27)	-
Gendarmerie Nationale (76)	-
Police Nationale (27)	-

Police Nationale (76)	Mireille ROUSSEL HOUEMONT
Préfecture de l'Eure	-
Préfecture de la Seine Maritime	-
SAMU du Havre (76)	Gildas GUILLARD
SDIS 27	-
SDIS 76	Didier GONDE
SIRACED – PC de l'Eure	-
SIRACED – PC de Seine Maritime	Christine MEIER, excusée, représentée par Laurent MABIRE
Sous-Préfecture du Havre	Pierre ORY

Collège des élus des collectivités territoriales ou EPCI

Communauté de communes de Quillebeuf sur Seine	Monsieur le Président excusé et représenté par le Maire de Quillebeuf sur Seine
Conseil Régional	-
Communauté de communes Caux vallée de Seine	Jean-Claude WEISS, excusé
Département de l'Eure	-
Département de Seine Maritime	-
Mairie de Lillebonne	Monsieur Le Maire, excusé

Mairie de Notre Dame de Gravenchon	Virginie CAROLO, excusée, représentée par Yves GUEGADEN
Mairie de Petiville	-
Mairie de Quillebeuf sur Seine	Monsieur le Maire
Mairie de St Aubin sur Quillebeuf	Monsieur le Maire, excusé, représenté par Sylvie LAMBERT
Mairie de St Jean de Folleville	Patrick PESQUET
Caux Seine Urbanisme	Patrick PESQUET

Collège des riverains des installations classées ou association de protection de l'environnement

AEPJR	Daniel MENARD
Air Liquide Hydrogène	-
APDILE	Philippe PUPIN
AXIPLAST	-
CCI Fécamp Bolbec	Bertrand DUBOYS FRESNEY, excusé
CHSCT ExxonMobil LPP	Pascal SERVAIN
CHSCT Logistique France	Antoine ROBERT
Ecochoix	-
Ecologie pour Le Havre	Annie LEROY
Education Nationale	Bénédicte BAHRA FLEURY, excusée
Energie Plus	-
ExxonMobil Chemical France Site LPP	-

FCPE	-
Grand Port Maritime de Rouen	David LEGROS
Hisa Ingenierie	-
Haute Normandie Nature Environnement	-
Logistique France	-
LRBS	-
Oxygène Estuaire	Monsieur le Président, excusé
PEEP	-
Sonotri	Benoît LEFEBVRE, excusé
SOS Estuaire	-
Trapil	Serge MARAQUIN

Collège des exploitants des installations classées ou organismes professionnels les représentants

Cabot Carbone	Emmanuel TARRET
Eco Huile	Julien BAILLON, excusé, représenté par Yvan TERRASSOUX
Esso Raffinage SAS	Erik VANBEEK, excusé, représenté par Daniel MENARD
ExxonMobil Chemical France	Jean VANPRAET, excusé, représenté par Daniel MENARD
Lanxess Elastomères	José CHYTRY excusé, représenté par Nicolas CAUVIN

Oréade	Gwenaël MAHIEUX
Primagaz	Gilles GUILLOU
Scori	Stéphane CAUSSE
Sevede	-
Tereos BENP	Monsieur le Directeur, excusé, représenté par Grégory MELLIER

Collège des salariés des installations classées

CHSCT Cabot Carbone	-
CHSCT ExxonMobil Chemical France Coordination	Christian RAULT, excusé, représenté par Fabien GRAS
CHSCT Esso Raffinage SAS	Dominique COUSIN, excusé, représenté par Christophe RENOUF
CHSCT Est ExxonMobil	François GUINAMANT
CHSCT Ouest ExxonMobil	Alain HEBERT, excusé, représenté par Patrick BATEL
CHSCT Lanxess Elastomères	-
CHSCT Primagaz	-

CHSCT Scori	-
CHSCT Tereos BENP	Mickael PETIT
Eco Huile (délégué du personnel)	-
Oréade (délégué du personnel)	-
Représentant CFDT	Luc SAUVAGE, excusé
Représentant CFE-CGC	-
Représentant CFTC	-
Représentant CGT	-
Représentant FO	-

Collège des personnalités qualifiées

Agence de l'eau	-
Air Normand	Véronique DELMAS, excusée et représentée par Sébastien LE MEUR
Conseil de développement CVS	Dominique BRULIN

UFIP	Marc GRANIER
UIC	Murielle LEBEL, excusée

Invités

Communauté de communes Caux vallée de Seine	Rachel DRIEU Pascal SEYER Maritxu PENEZ
DDTM Seine-Maritime	Christian DUREL Guillaume CHRETIEN
Département de Seine Maritime	Pierre DERMERSEDIAM
DREAL Haute-Normandie	Christophe HUART Nathalie VISTE
ExxonMobil Chemical France	Nathalie GUEGADEN LEFORT

Mairie de Quillebeuf sur Seine	Louis FAURE
Mairie de Lillebonne	Véronique CAREL
Mairie de Notre Dame de Gravenchon	Cyril COURTIER
Scori	Noël RECHER
Sous-Préfecture du Havre	Peggy NOLBERT
Sous-Préfecture de BERNAY	Monsieur le Sous Préfet, excusé

Compte rendu rédigé par la Communauté de communes Caux vallée de Seine, validé par les membres du bureau de la CSS présents et par les intervenants.

Liste de diffusion du compte-rendu :

1. Membres de droit de la CSS (cf. : arrêté préfectoral du 5 novembre 2013),
2. Et/ou représentants présents le 1^{er} novembre 2015.

Ordre du jour

- Introduction par Monsieur Pierre ORY, Président de la CSS de Port-Jérôme, Sous-Préfet du Havre
- Approbation du compte rendu du comité du 17 novembre 2014
- 1. Bilan et faits marquants du site industriel de Port-Jérôme depuis la dernière commission, par un représentant de la DREAL Haute Normandie
 - Retour d'expérience – Episode de bruit du vapocraqueur
- 2. Présentation des installations et des bilans d'activité 2014
 - Société Oréade
 - Société Scori
 - Société Eco Huile
- 3. Avancement du PPRT de Port-Jérôme depuis la dernière commission, par un représentant de la DREAL Haute-Normandie
- 4. Questions diverses
 - Désherbage des sites industriels et des abords des routes
 - Circulation sur le site industriel avec la fermeture de la RD 982
 - Etat d'avancement de l'installation des nouvelles sirènes d'alerte de la population
 - Semaine de la sécurité 2015
 - Modifications administratives de la composition de la CSS de Port-Jérôme – intégration du Conseil Départemental

Glossaire

AEPJR	Association des Entreprises de Port-Jérôme et sa Région	PPI	Plan Particulier d'Intervention
CSS	Commission de Suivi de Site	PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer	RD	Route Départementale
DGPR	Direction Générale de la Prévention des Risques	REFIOM	Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
PMA-AE	Plan de mise à l'abri des activités économiques	SIRACED PC	Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile

Introduction

Yves GUEGADEN souhaite la bienvenue à l'assistance et excuse l'absence de Jean Claude WEISS, retenu par ailleurs.

Pierre ORY propose de commencer rapidement l'ordre du jour de cette 4^{ème} réunion.

Approbation du compte rendu du comité du 17 novembre 2014

Le compte rendu du comité du 17 novembre 2014 est approuvé par l'ensemble des membres, aucune remarque n'ayant été formulée.

1. BILAN ET FAITS MARQUANTS DU SITE INDUSTRIEL DE PORT-JEROME DEPUIS LA DERNIERE COMMISSION, PAR NATHALIE VISTE, DREAL HAUTE NORMANDIE

Les documents de séance ont été envoyés au préalable par message électronique. Les liens vers les textes de loi sont actifs sur ce document ce qui permet de les consulter dans leur intégralité sur internet.

La décision n°2014/955/UE établissant la liste des déchets, met à jour ou met en conformité la liste des déchets dangereux pour la rendre compatible avec notamment le règlement CLP². Elle modifie la propriété des déchets ; les critères H ne sont plus en vigueur. Ils sont remplacés par une liste de déchets dangereux et non dangereux. Cette décision s'applique à partir du 1^{er} juin 2015, date d'entrée en vigueur.

L'ordonnance n°2014-1345 du 06/11/14 est mentionnée dans le cadre de la CSS en raison du PPRT de Port-Jérôme et de l'expropriation qui en découle. Cette nouvelle codification du code de l'expropriation est réalisée à droit constant à 2 exceptions près qui ne concerne Port-Jérôme que sur le premier point.

La loi de finance de décembre 2014 avait déjà été abordée à titre de projet lors de la CSS de novembre. Parmi les mesures, il n'y a plus de distinction sur le montant maximum pris en compte (20 000 €). Auparavant il y avait également une distinction selon la composition du foyer.

La loi n° 2014-1545 relative à la simplification de la vie des entreprises, en particulier son article 19, autorise le gouvernement à modifier, par ordonnance, le code de l'environnement dans sa partie PPRT. Le projet d'ordonnance est en cours de rédaction. Il a été soumis à l'avis du CSPRT. Il doit être soumis au conseil d'état.

L'arrêté du 12/02/15 porte sur la constitution de garanties financières lors de la remise en état des sites. Il repousse certaines échéances et actualise certaines rubriques.

Un guide de mise en œuvre de la directive IED sur les émissions industrielles a été créé. Ce guide est sous la forme de questions réponses sur les différents items, allant du périmètre à la mise en conformité.

La note du 14/04/15 relative à l'appréciation du caractère substantiel d'une modification, extension ou déviation d'une canalisation de transport complète un texte pour apprécier les modifications substantielles.

Une décision de la DGPR du 18 décembre 2014 reconnaît des guides professionnels concernant les séismes.

A noter à compter du 1^{er} juin 2015, l'entrée en vigueur de la directive Seveso 3.

○ Incidents

3 incidents ont été recensés depuis la dernière réunion de la CSS.

- 19 janvier, Esso Raffinage. Fuite de pétrole brut dans la cuvette d'un bac au nord de la raffinerie sur une tuyauterie
- 22 janvier, Esso Raffinage. Epandage d'hydrocarbures dans la cuvette du bac TK219062,

² [Classification, labelling, classification] étiquetage et emballage des substances chimiques et des mélanges. (NDLR)

- 22 avril 2015, ExxonMobil. Fuite d'hydrocarbures gazeux sur une unité Escorez.

Daniel MENARD n'a pas prévu de complément d'information. Les 2 fuites sont des volumes mineurs. Il est à noter cependant la rapidité d'intervention et de nettoyage des cuvettes à être parfaitement en ligne avec les exigences prévues pour éviter que les hydrocarbures n'atteignent le sol.

Les 3 incidents sont classés mineurs.

- **Inspections**

Le détail des inspections est indiqué dans le document présenté par Nathalie VISTE.

A noter la signification de certains acronymes :

- EDD : études de dangers
- PMII : Plan de modernisation des installations industrielles
- Isom : étude de danger sur l'unité d'isomérisation

L'auditoire n'a pas posé de question sur les sujets présentés.

- **Retour d'expérience – Episode de bruit du vapocraqueur, par Daniel MENARD, ExxonMobil Chemical France**

Un retour d'expérience a été demandé suite à un incident de décembre 2014. Un épisode de bruit important s'est déroulé en phase d'arrêt et de redémarrage de la chaudière, et ce pendant plusieurs heures. La gêne a été significative pour l'ensemble des riverains en particulier sur Notre Dame de Gravenchon. Le silencieux s'est cassé lors de la phase de redémarrage. Ce silencieux a le même objectif qu'un silencieux de voiture. Ici, il est associé à une détente de 40 bars à l'atmosphère. Les vents poussaient le bruit vers Notre Dame de Gravenchon. De nombreuses plaintes justifiées ont été relevées.

Le redémarrage s'est poursuivi car l'entreprise n'a pas d'alternative. Des mesures de bruit ont été réalisées pour les salariés ainsi qu'à l'extérieur auprès de la population.

Les actions à moyen terme sont des réparations complètes du silencieux, sous réserve que cela soit réalisable en marche. Si c'est possible, cela sera fait avant septembre. Si ce n'est pas le cas, les travaux seront effectués lors du prochain arrêt planifié.

L'arrêt de la chaudière entraîne l'arrêt du vapocraqueur. Les conséquences de son arrêt ne sont donc pas neutres.

Le silencieux ne sert qu'en phase d'arrêt/redémarrage. Si tout va bien, il ne marche que tous les 6 ans. Il n'est pas en service tout le temps. Des phénomènes de corrosion sont donc observés du fait qu'il soit peu utilisé. Le contrôle de l'état n'est pas réalisable facilement; La défaillance est brutale et franche sans signe précurseur

L'enseignement majeur de cette panne est la nécessité de revoir la stratégie d'équipement afin de vérifier et remplacer les éléments pendant les inspections métal, par précaution.

2. PRESENTATION DES INSTALLATIONS ET DES BILANS D'ACTIVITE 2014

- **Oréade**

Oréade exploite une unité de valorisation énergétique des déchets ménagers.

L'organisation de l'entreprise repose sur 4 parties : direction, administration, exploitation (7 équipe en 3*8) et maintenance.

Le second contrat de délégation de service public a débuté le 8 août 2014 jusqu'au 31 décembre 2030. La période peut sembler longue mais elle est justifiée par l'important investissement réalisé par Oréade pour le réseau vapeur.

Aucun accident d'exploitation n'est à souligner pour 2014.

1 tonne de déchets produit 581 kW d'électricité, 224 kg de mâchefers réutilisés en sous couche routière, 36 kg de cendres et Refiom³ (déchets ultimes contenant beaucoup de bicarbonate, seuls 12 % sont enfouis). Le gaz naturel est utilisé dans le cadre du réchauffage des lignes après arrêt technique (25%) et du traitement des NOx au niveau du système de traitement des fumées. Un nouvel investissement a été réalisé pour diminuer de façon très significative la consommation de gaz au niveau des NOx. Ce système sera démarré dès Juin 2015.

Le site consomme peu d'eau industrielle car le traitement des fumées est dit sec à double filtration et que par ailleurs l'alimentation en eau déminéralisée des chaudières est en circuit fermé. Seuls des appoints d'eau sont nécessaires.

Les réactifs utilisés sont :

- ⇒ Le bicarbonate pour neutraliser les émissions acides
- ⇒ Le charbon actif pour neutraliser les métaux lourds et dioxines furanes
- ⇒ L'ammoniaque pour assurer la réaction catalytique et le traitement des NOx.

Les déchets sont détournés lors des arrêts techniques, vers d'autres usines de traitement énergétique des déchets de la région ou des sites d'enfouissement selon la capacité résiduelle des sites de traitement. En 2014, l'installation a très bien fonctionné, par rapport aux autres années. En isolant les arrêts techniques à 2 fois 15 jours, le pourcentage de disponibilité est de 97%.

Il y a une progression positive importante des ratios. 2011 est une année de référence pendant laquelle il y a eu une importante vente d'énergie car de faibles arrêts avaient été effectués. Au regard de l'année 2011, l'année 2014 est considérée comme bonne.

La performance énergétique de l'installation est bonne car supérieure à 60%. La vente de vapeur à Tereos va permettre d'accroître la performance énergétique à plus de 80% du fait d'un meilleur rendement sur la vapeur.

L'unité produit plus de 100 000 MWh d'électricité et consomme environ 13%. Le maintien en sécurité de l'installation nécessite l'utilisation d'un groupe électrogène ce qui explique un pic de consommation en octobre du fait de l'arrêt technique et du fonctionnement sur le groupe.

Un arrêt technique est programmé à partir de fin mai et jusqu'au 15 juin 2015. A cette occasion, seront installées de nouvelles tours de dénitrification basse température qui diminueront la consommation de gaz.

Actuellement, l'usine est considérée comme optimisée au regard des produits consommés.

Sur 1 tonne de déchets, environ 2% ne sont pas valorisés, il s'agit des cendres sous chaudières.

Chaque émission est conforme aux niveaux réglementaires. Les déchets à forte acidité sont difficilement traités ce qui peut entraîner des pics d'émissions qui restent conformes.

Des sondes sont posées pour le suivi environnemental : une à la maison de l'intercommunalité à Lillebonne, et une sur le hameau de Radicatel. Les sondes relèvent des valeurs plus élevées lorsque des vents dominants sont contraires à l'emplacement de l'unité (cas en 2014), ce qui signifie qu'Oréade n'a pas d'influence sur l'environnement au regard de sa situation en zone industrielle.

Les analyses des eaux souterraines et de surfaces sont conformes ; aucun paramètre n'a été dégradé depuis l'installation de l'usine en 2004 ce qui signifie que celle-ci n'a pas eu d'influence sur le milieu.

³ Refiom Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères (NDLR)

Concernant le chantier de vapeur, la vente de 300 GiWh/an est prévue à partir du 2 juillet 2015. Des tests à chaud seront effectués à partir du 15 juin 2015 avec des chasses vapeur.

Annie LEROY souhaite revenir sur la partie incinération et sous-produits et demande des précisions sur le tonnage des refiom ainsi que sur le mode d'envoi à Nancy.

Gwenaël MAHIEUX explique que le tonnage de Refiom s'élève à 3 217 t en 2014 avec 11% d'insolubles. Les mâchefers sont traités, maturés et valorisés sur le site de MBS. Ils sont transportés par camion..

Remarque : la présentation d'Oréade est jointe au compte rendu.

- Scori

Il existe 7 unités Scori en France. 25 personnes sont présentes sur le site de Lillebonne. En termes de résultats de sécurité, il n'y a pas eu d'accident ni pour le personnel ni pour les entreprises intervenantes.

Le site de Scori Lillebonne est un centre de traitement de déchets industriels.

Deux grands types de traitement sont appliqués en fonction du type de déchets :

- Traitement thermique par évapo-incinération (eaux souillées, déchets aqueux non biodégradables et effluents industriels)
- Traitements physico-chimiques (déchets issus du raffinage du pétrole, émulsions huileuses issues de l'industrie automobile et de la métallurgie)

Le volume autorisé est de 50 000 t/an pour chaque type de traitement.

En 2014, le site a réceptionné 69 000 tonnes de déchets soit une baisse de 4% des tonnages liés à la baisse d'activité industrielle.

Ces déchets proviennent pour 75% de la région Normandie et des régions limitrophes.

Les déchets produits par le site s'élèvent à 485 tonnes de déchets non dangereux et 10 995 tonnes de déchets dangereux. Ces déchets sont des déchets de production (concentration et boues de traitement physicochimique), des déchets d'exploitation (déchet souillés DTQD), des déchets de la station d'épuration (boues déshydratées) et des déchets de laboratoire nécessaire à l'autocontrôle. Ces déchets sont traités sur le Havre ou dans le Nord Pas de Calais (regroupement, prétraitement, incinération).

Les rejets de la station d'épuration se sont élevés à 33 200 m³. Ils sont analysés avant rejet dans la Seine. Ils ont été contrôlés lors d'une inspection inopinée par la DREAL en 2014. Au regard de la Directive RSDE⁴, l'entreprise a transmis son rapport de synthèse à la DREAL et a mis en place une surveillance pérennes pour 3 substances.

La DREAL a procédé en 2014 à l'inspection de l'étanchéité des réseaux de collecte des eaux pluviales. Une vérification est programmée tous les 5 ans.

Les eaux souterraines font l'objet d'une surveillance annuelle. Il existe sous le site une pollution historique antérieure à l'installation de Scori. Il existe une barrière de confinement. A l'extérieur, sont retrouvées quelques traces de BTex mais en teneur inférieure à la valeur réglementaire. Ces analyses confirment l'efficacité de la barrière de confinement et permettent de vérifier que la pollution reste bien confinée à la zone de production sans s'étendre à la zone administrative qui est en dehors de la zone polluée.

Les rejets atmosphériques sont suivis en continu. De plus, Scori effectue un suivi de l'impact à l'extérieur du site avec la mise en place de collecteurs, dans une zone de retombées déterminées par modélisation et dans une zone réputée

⁴ Recherche des substances dangereuses dans l'eau. (NDLR)

comme non affectée (secteur de Radicatel). Le site de Scori Lillebonne n'a pas de retombée significative sur son environnement proche.

Les évolutions réglementaires du site portent sur différents sujets :

- La mise en place d'une surveillance pérenne dans l'eau pour 3 substances : nickel, zinc, octylphénols
- L'application de la directive IED
- Le PPRT de Port-Jérôme avec des mesures de renforcement d'une partie du bâti (délai 2019)
- La directive Seveso 3 avec sa nouvelle nomenclature (rubrique 4000)

Yves GUEGADEN s'interroge sur la définition d'un point rural dans la surveillance atmosphérique éloignée.

Stéphane CAUSSE explique que le bureau d'études Burgeap qui réalise depuis plusieurs années les campagnes, se base sur des définitions de zone urbaine, rurale ...

- **Eco Huile par Yvan TERRASSOUX**

Le site d'Eco Huile est une unité de régénération d'huiles de moteur usagées.

Chaque camion-citerne est analysé et notamment la teneur en eau, en chlore, en PCB, en métaux et l'empreinte infrarouge afin de savoir s'il s'agit bien d'huile minérale ou d'huile végétale. Les huiles moteurs usagées sont purifiées par distillation atmosphérique puis distillations sous vide. De nouvelles analyses sont réalisées sur les produits finis avant livraisons Clients.

Le site a fait l'objet en 2014 d'une visite de la DREAL et de 3 contrôles inopinés sur les rejets aqueux, et un contrôle inopiné sur les tours aéro-réfrigérantes.

Il est noté une légère augmentation en DBO⁷ 5. La diminution de la demande chimique en oxygène (DCO) est liée à une baisse des quantités d'eaux polluées (issu de la distillation des huiles) en 2014.

Les paramètres sont très inférieurs aux meilleures technologies disponibles aujourd'hui. Le site réfléchi néanmoins à améliorer certains éléments.

Il est constaté une « très légère » augmentation des rejets d'oxydes de soufre.

En 2012, la chaudière thermique a été modifiée pour passer au gaz naturel, les résultats ont ainsi été nettement améliorés.

Les eaux du site sont récupérées et traitées. Les sous-produits d'épuration sont envoyés notamment chez Scori. Les boues biologiques sont incinérées chez Lafarge ou Sedibex. Au total, le site a produit 1 804 t de déchets en 2014.

Le site a fait l'objet de 2 accidents du travail : une chute de plein pied et une chute d'échelle.

François GUINAMENT s'interroge sur les éventuelles réflexions sur la filière plastique pour les transformer en un autre produit plastique.

Gwenaël MAHIEUX explique que cela existe mais cela n'a pas été réfléchi à l'échelle de la zone où le gisement n'est pas suffisant.

Yvan TERRASSOUX ajoute que le groupe Aurea auquel appartient Eco Huile a une filiale BROPLAST⁸ de reprise du plastique pour transformation en billes et remise dans le circuit classique.

⁷ DBO Demande biochimique en oxygène

⁸ Informations sur le site <http://www.aurea-france.com>, rubrique plastique complexe (NDLR).

3. AVANCEMENT DU PPRT DE PORT-JEROME DEPUIS LA DERNIERE COMMISSION PAR NATHALIE VISTE

Ce point porte sur la mise en œuvre du PPRT et en particulier sur la mesure foncière. Les autres échéances ne sont pas passées.

Le PPRT prévoit une mesure foncière qui concerne un établissement recevant du public situé en zone rouge du plan de zonage réglementaire. L'enquête publique de déclaration d'utilité publique du PPRT a été réalisée en même temps que celle du PPRT et a pris fin le 21 mai 2014. La signature de l'arrêté de DUP aurait du intervenir dans le délai d'un an à compter de la fin de l'enquête publique. Cette signature nécessite que la convention de financement ait été signée préalablement. L'arrêté DUP n'a pu être pris en raison de l'absence d'accord entre les différents financeurs. En effet, le Département de Seine Maritime a refusé de participer au financement du PPRT en raison du fait qu'il n'est pas compétent en matière d'urbanisme.

Si la convention n'est pas signée avant le 7 août 2015, la répartition du financement fera l'objet d'un arrêté préfectoral .

Des courriers sont en cours d'acheminement auprès de chaque financeur.

Les différents contributeurs sont l'Etat, Esso Raffinage et Primagaz pour la part industrielle, la Communauté de communes Caux vallée de Seine, le Département de Seine Maritime et la Région Haute Normandie pour les collectivités locales et territoriales. Hormis le Département, l'ensemble des contributeurs est favorable à cette convention et aux modalités de financement.

Les taux ont été répartis selon la répartition forfaitaire définie par la loi (règles des 1/3). Les collectivités sont réparties au prorata de la CET¹⁰.

Pierre DERMERSEDIAN demande une précision sur l'envoi des courriers. Nathalie VISTE explique que ce courrier sera adressé à chaque financeur. Il contiendra le projet de convention de financement.

Daniel MENARD ajoute une présentation sur le plan de communication d'urgence. L'AEPJR a réalisé une information à l'attention des entreprises riveraines, le 27 mai 2015. Cette action est en lien avec le paragraphe I.1.6 du règlement du PPRT. 17 entreprises riveraines étaient présentes ainsi que les 6 entreprises classées Seveso seuil haut afin de rappeler les exigences du PPRT soit à titre individuel soit via la coordination proposée par l'AEPJR.

Les entreprises à l'origine du risque ont pour obligation d'informer leurs riverains. Des outils de communication multimédia ont été présentés en AEPJR. L'ensemble des Seveso est en train de s'en équiper. Quand auparavant on utilisait le fax, on peut aujourd'hui utiliser d'autres moyens : SMS...

Ces messages sont envoyés aux 56 entreprises riveraines recensées.

Plusieurs exercices seront organisés. Un seul ne peut être réalisé en raison de la taille du site industriel et surtout du nombre d'entreprises impliquées mais des regroupements seront réalisés par zone.

L'AEPJR n'attendra pas les 5 ans inscrits au PPRT pour faire cette coordination.

Une nouvelle session de formation / information sera réalisée d'ici la fin 2015. L'objectif est d'approcher toutes les entreprises riveraines du site industriel.

L'AEPJR aura ainsi répondu aux exigences qui s'imposent aux entreprises existantes ainsi qu'à celles qui souhaiteraient s'installer dans certaines zones.

Remarque de la rédaction : la présentation de Daniel MENARD est jointe au compte rendu.

¹⁰ Contribution économique territoriale

4. QUESTIONS DIVERSES

- Désherbage des sites industriels et des abords des routes, Daniel MENARD, président de l'AEPJR

Ce point concerne 2 aspects :

- L'application d'un arrêté préfectoral interdisant l'usage des produits phytosanitaires à proximité des points d'eau

Cet arrêté a pour objectif d'utiliser des méthodes alternatives ce qui est réalisable en ville mais non dans l'industrie :

- Usage du feu par désherbage thermique : incompatible en zone hydrocarbures
- Technique mécanique par arrachage : en industrie, les zones sont restreintes, difficiles d'accès, générant des risques d'accidents du travail. De plus, l'action mécanique enlève la couche d'étanchéité des cuvettes.

Ces techniques sont impossibles à réaliser dans nos industries. Les industriels sont donc dans l'impossibilité d'appliquer le décret. Les radiers sont des circuits internes de collecte d'eau qui n'ont rien à voir avec les égouts urbains. De nombreux sites industriels en disposent. Ils récupèrent les eaux du site (eau de pluie, eau incendie ...) pour les traiter en station d'épuration avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Il y a donc une mauvaise interprétation entre les ruisseaux, les égouts urbains et les sites industriels.

L'AEPJR a informé plusieurs fois les services de la DREAL, le Département et la Sous-Préfecture.

- La politique d'entretien raisonné des espaces menée par le Département de Seine Maritime

Ce point se rajoute au précédent. La coupe de la végétation a été réduite. Cela pose des problèmes de visibilité, de sécurité routière et de possibles accidents de la route. De plus, les graines des massifs de bord de route sont transportées par le vent sur les sites industriels.

La situation devient ingérable. L'AEPJR ainsi que des industriels ont adressé des courriers à l'attention du Département et de la préfecture. La réponse du Département est attendue.

Ces deux éléments posent la question de la sécurité pour tous et du risque industriel. Si les herbes présentes sur les espaces industriels sèchent, il y a un risque de feu.

Les industriels ont donc demandé à la DREAL de ne pas dresser de procès-verbal concernant cette situation.

Nathalie VISTE apporte quelques éléments sur le premier point. Le sujet n'est pas porté par la DREAL, il a été remonté à la DISE¹². Une réunion doit être organisée à l'échelle du Département car la situation est identique sur les autres sites industriels du Havre et de Rouen. Les voies d'actions ne sont pas encore définies.

Fabien GRAS signale que ce point préoccupe fortement les salariés des entreprises. La question est ouverte en CHSCT depuis de nombreux mois. Il est craint d'autres départs de feu.

Pour Pierre ORY, le sujet est important, mais il est relativement inattendu.

Daniel MENARD explique qu'il s'agit en France du seul Département ayant un arrêté préfectoral spécifique.

Pierre DERMERSEDIAN explique qu'un courrier a bien été reçu. La réponse a été fournie en décembre. Le Département se met à disposition pour discuter de la situation.

Daniel MENARD explique que le courrier encourageait à rencontrer l'agence de St Romain.

¹² DISE Délégation InterServices de l'Eau de la Seine-Maritime <http://dise.seine-maritime.agriculture.gouv.fr> (NDLR)

Pierre DERMERSEDIAN explique que deux coupes sont réalisées en mai et en septembre.

Daniel MENARD ajoute que ce fauchage est insuffisant. Il demande à ce que la situation antérieure soit réinstaurée.

Pierre ORY souhaite qu'un état d'avancement soit fait à la prochaine CSS. Il comprend qu'il existe aussi des incidences financières pour le Département.

- [Circulation sur le site industriel avec la fermeture de la RD 982 par Pascal SEYER, Communauté de communes Caux vallée de Seine](#)

Les travaux se déroulent sur la commune de Saint Jean de Folleville, secteur de Radicatel. La fermeture s'accompagne d'une déviation sur les RD 173 pour les véhicules allant sur Lillebonne et via la RD 110 pour ceux allant sur Notre Dame de Gravenchon

Ces premiers travaux sont réalisés par la Communauté de communes Caux vallée de Seine. Ils consistent en l'installation d'un système collectif d'assainissement ainsi que par le passage de la fibre optique.

Un comptage des véhicules a été mis en place par le Département. Les relevés indiquent une augmentation de trafic multiplié par 2,3 sur la RD 173 et par 1,3 sur la RD 110.

Pour la suite, d'autres travaux sont prévus par le Département et la commune. Il est possible que la circulation soit rétablie entre deux périodes de travaux.

Patrick PESQUET explique que théoriquement les travaux porteront sur la création d'un rond-point. Le programme n'est néanmoins pas arrêté. Par contre, le Département a réalisé une déclaration de travaux sur une buse avec fermeture complète de la route fin juin début juillet. Il y aura donc une continuité des travaux avec ceux réalisés par la CVS, sans réouverture de la route. Une réunion de planification est en programmation.

La buse se trouve à l'ouest du hameau de Radicatel. Le pont récupère les eaux des routes situées au nord de la RD 982 pour les passer sous la route.

Pierre DERMERSEDIAN ajoute que les travaux ont été concertés avec la Communauté de communes Caux vallée de Seine, la CODAH, la commune et le Département. Il y avait l'opportunité de sécuriser toute la zone de travaux en envoyant le trafic sur la déviation naturelle.

Pour la suite, le giratoire serait prévu courant septembre / octobre. Pour la buse et l'ouvrage d'art modifié, un arrêté est en cours de rédaction. La route sera totalement fermée à toute circulation : scolaire et riverains. Les travaux ne permettent pas la circulation des riverains en raison du type d'engins présents.

La CODAH va également effectuer des travaux de renforcement des falaises.

Christian DUREL remarque que des mesures de déviation ont été mises en place, pour les personnes venant de Tancarville et allant vers Notre Dame de Gravenchon. Dans le cadre du PPRT, il est prévu la fermeture de la RD 110, ce qui est contraire avec les mesures prises lors de ces travaux. Comment la population va-t-elle prendre la future fermeture du RD 110 ? Pédagogiquement la méthode n'est pas adaptée.

Daniel MENARD indique que c'est le sens du courrier transmis par l'AEPJR. Des difficultés de sortie du site en cas de fort trafic sont rencontrées. L'information a par ailleurs été remontée par les pompiers internes d'ExxonMobil. Passer par la RD 110 ne devrait pas être le chemin privilégié.

- **Etat d'avancement de l'installation des nouvelles sirènes d'alerte de la population, par Maritxu PENEZ, Communauté de communes Caux vallée de Seine**

Le projet de nouvelles sirènes d'alerte de la population de Port-Jérôme comporte au total 9 sirènes. 6 sirènes sont installées sur les territoires communaux et sur les sites de Cabot Carbone et Tereos BENP. La sirène de Lanxess Elastomères doit être branchée, les 2 sirènes d'ExxonMobil sont en cours d'étude.

Des essais ont été organisés en février afin de vérifier le type de signal émis ainsi que pour tester les différents dispositifs de déclenchement (pupitre industriels et communaux, superviseur, déclenchement téléphonique).

Depuis, les nouvelles sirènes ont intégré les essais mensuels. Le signal étant très différents du système précédent, les essais sont réalisés en 2 étapes : 12h test des anciennes sirènes d'alerte, 12h15 test des nouvelles sirènes. Il est encore difficile de s'affranchir des anciennes sirènes car un quartier de Notre Dame de Gravenchon n'entend pas les nouvelles sirènes car il sera couvert par une des sirènes en cours d'installation sur ExxonMobil.

Lors des essais mensuels, le signal d'essai est émis conformément à l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte. Avec l'accord du Siraced PC, le signal de fin d'alerte est diffusé après le signal d'essai à des fins pédagogiques.

- **Semaine de la sécurité 2015, par Stéphanie BLAISE, Communauté de communes Caux vallée de Seine**

Stéphanie BLAISE, directrice de la communication et des relations publiques, réalise une petite information sur la semaine de la sécurité qui avait lieu traditionnellement sur Notre Dame de Gravenchon. A partir de 2015, cette semaine sera réalisée à l'échelle de la Communauté de communes Caux vallée de Seine. L'objectif est de s'adresser à toutes les populations concernées par un PPI. Pour le reste, peu de choses ont changé. Les scolaires, le grand public, les salariés sont les cibles principales. Les partenaires sont conservés : AEPJR, ExxonMobil, scolaires, forces de l'ordre.

Toute demande ou question peut être adressée à Maritxu PENEZ.

La semaine se tiendra du 12 au 18 octobre 2015.

- **Modification administrative de la composition de la CSS de Port-Jérôme, intégration du Conseil Départemental, par Peggy NOLBERT, Sous-Préfecture du Havre**

Suite à la nomination du Conseil Général en Conseil Départemental, l'arrêté préfectoral doit être modifié.

Pierre ORY explique que la modification sera effectuée lorsque d'autres modifications seront nécessaires.

En l'absence de question complémentaire, Pierre ORY clôture cette 4^{ème} commission.

Prochaine réunion de la CSS de Port-Jérôme : 9 novembre 2015